

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le 109^e *Rapport de gestion* de la Banque nationale suisse (BNS). Ce rapport comprend, dans sa première partie, le *Compte rendu d'activité* à l'Assemblée fédérale, dans lequel l'institution rend compte de l'accomplissement de ses tâches selon l'art. 5 de la loi sur la Banque nationale (LBN) au cours de l'exercice écoulé. La seconde partie contient le *Rapport financier*. Ce dernier commente l'évolution de la BNS sous l'angle de l'organisation et de l'exploitation, ainsi que son résultat financier. Il est soumis au Conseil fédéral pour approbation, avant d'être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires.

En 2016, la reprise modérée de l'économie mondiale s'est poursuivie. La croissance économique a pris de l'élan en Suisse, après avoir faibli en 2015 du fait de la forte appréciation du franc en début d'année. Malgré l'utilisation encore insuffisante des capacités de production, la situation sur le marché du travail s'est stabilisée.

Différents risques et incertitudes sur le plan international ont pesé sur cette évolution globalement satisfaisante. Il convient notamment de citer la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne. Dans ce contexte, le franc suisse est resté une devise très prisée et, partant, s'est maintenu à un niveau élevé. En outre, de nombreuses branches ont subi de rapides changements structurels. Compte tenu de ces défis, les employeurs et les employés suisses ont une nouvelle fois prouvé leur capacité à réagir avec souplesse aux nouveaux développements en recourant à leur force d'innovation.

En 2016, la Banque nationale a poursuivi sa politique monétaire expansionniste dans le but de stabiliser l'évolution des prix et de soutenir ainsi le redressement conjoncturel. Afin de maintenir ce cap, elle a continué d'appliquer un taux d'intérêt négatif aux avoirs à vue que les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers détiennent à la BNS. De plus, elle s'est déclarée prête à intervenir au besoin sur le marché des changes. Ces mesures lui ont permis de contrer les pressions à la hausse sur le franc.

Par rapport à 2015, les prix à la consommation ont de nouveau légèrement fléchi. Toutefois, la pression sur les prix a nettement faibli. Cette évolution reflète la stabilisation du cours nominal du franc et la hausse des cours du pétrole. Par ailleurs, les effets modérateurs de l'appréciation du franc sur les prix, que l'on avait pu observer début 2015, se sont résorbés.

Après plusieurs années d'intenses préparatifs, la Banque nationale a émis en avril 2016 la première coupure de la nouvelle série de billets de banque. Le nouveau billet de 50 francs a été bien accueilli par la population et par les spécialistes, et il a fait ses preuves depuis. A la mi-mai 2017, la Banque nationale procèdera à l'émission de la nouvelle coupure de 20 francs.

Le renouvellement de la convention conclue entre le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale sur la distribution du bénéfice de la BNS a constitué un autre projet important. Cette convention fixe le montant distribué chaque année à la Confédération et aux cantons. En novembre 2016, le DFF et la Banque nationale ont signé la nouvelle convention, qui porte sur les exercices 2016 à 2020. Comme les années passées, le montant annuel distribué s'élèvera à 1 milliard de francs si la réserve pour distributions futures affiche un solde positif. Cependant, il sera désormais possible de compenser au cours des années suivantes les distributions suspendues ou réduites pour autant que le solde de la réserve pour distributions futures le permette. De plus, le montant total distribué pourra être porté jusqu'à 2 milliards de francs si le solde de la réserve pour distributions futures dépasse 20 milliards de francs.

Du point de vue financier, disposer d'une solide dotation en fonds propres demeure un impératif majeur. Les achats de devises substantiels des dernières années ont entraîné une forte expansion des réserves monétaires et, partant, du bilan de la BNS. En conséquence, les risques de pertes ont augmenté. Les fonds propres de la Banque nationale permettent de compenser d'éventuelles pertes. Ils se composent pour l'essentiel de la provision pour réserves monétaires et de la réserve pour distributions futures. En 2016, la Banque nationale a modifié la règle régissant l'attribution à la provision pour réserves monétaires. Le double du taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) nominal des cinq dernières années continuera à servir de base pour le calcul du montant attribué. Mais désormais, ce dernier devra s'élever à 8% au moins du solde de cette provision à la fin de l'exercice précédent. Cette règle garantit une alimentation suffisante de la provision pour réserves monétaires, même dans des périodes de faible croissance du PIB nominal.

La Banque nationale a clôturé l'exercice 2016 avec un bénéfice de 24,5 milliards de francs, après une perte de 23,3 milliards de francs en 2015. Ce résultat s'explique principalement par un gain de 19,4 milliards de francs sur les positions en monnaies étrangères et une plus-value de 3,9 milliards de francs sur le stock d'or.

Le montant attribué à la provision pour réserves monétaires correspond au minimum de 8%. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures de 1,9 milliard de francs, le bénéfice porté au bilan s'établit à 21,7 milliards de francs. Il permet le versement d'un dividende à hauteur du montant maximal fixé dans la loi, soit 15 francs par action, et une distribution de 1,7 milliard de francs à la Confédération et aux cantons. Après affectation du bénéfice, la réserve pour distributions futures s'élève ainsi à 20 milliards de francs.

Nous remercions nos collaboratrices et nos collaborateurs du grand engagement et du précieux soutien qu'ils nous ont de nouveau témoigné durant l'année écoulée.

Berne et Zurich, le 3 mars 2017



JEAN STUDER
Président du Conseil de banque



THOMAS J. JORDAN
Président de la Direction générale